

RAPPORT N° 98/4-17
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1997

L'exécution du Budget 1997 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

un excédent cumulé de	163 313,26 F	en Section Investissement ,
un excédent cumulé de	509 294,51 F	en Section Fonctionnement ,

soit un excédent cumulé global de **672 607,77 F.**

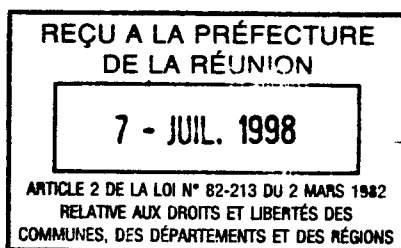
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies, l'assemblée délibérante (le Conseil Municipal, en l'occurrence) doit maintenant se prononcer sur l'**affectation du résultat cumulé** de la **Section Fonctionnement : excédent de 509 294,51 F.**

Compte tenu des prestations réalisées (et/ou payées) par la Ville dont bénéficient directement les marchés tant fixes que forains d'une part ainsi que des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement de ses actions d'autre part, il vous est proposé l'affectation suivante de l'excédent cumulé 1997 de la Section Fonctionnement :

1 Reversement à la Commune	400 000,00 F
participation au financement des prestations réalisées -et/ou payées- par la Ville	
2 Financement de la section Investissement	50 000,00 F
3 Report à nouveau	59 294,51 F
	<hr/>
	509 294,51 F

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-17
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finance ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation suivante du Résultat cumulé de la Section Fonctionnement de la Régie Marchés et Droits de Place établi à 509 294,51 F au terme de l'exercice 1997.

1 Reversement à la Commune participation au financement des prestations réalisées -et/ou payées- par la Ville)	400 000,00 F
2 Financement de la section Investissement	50 000,00 F
3 Report à nouveau	59 294,51 F
	<hr/>
	509 294,51 F

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND

